

# HMI 19 février 2009

## I) Politique salariale :

Par rapport à la politique salariale 2008 telle qu'elle a été déclinée par la Direction:

### 1) Points négatifs généraux:

- Pertes inacceptables de pouvoir d'achat

- L'institut n'arrive pas à faire reconnaître au niveau de la tutelle le statut particulier de nos écoles ainsi que nos résultats. Malgré la pétition, action au Conseil d'Administration, on se retrouve moins bien loti que l'ensemble de la fonction publique alors que les chiffres et les résultats parlent pour nous. Que nous faut-il donc faire ?

-

### 2) Mise en œuvre de Politique salariale générale 2008:

*Points positifs :*

- Augmentation moyenne pour le plus grand nombre.
- Mise en œuvre d'une politique de rattrapage salarial. Création d'une enveloppe spécifique. Il est souhaitable que ce soit les RH qui pilote le processus : car effet de mémoire et risque avéré que certains responsables de service ne monteraient pas au créneau pour défendre les salariés.
- Garantie spécifique catégorie III : Pas moins de 500 euros (2.7% augmentation en moyenne)
- Bonus exceptionnel pour les agents dont le salaire de base entre fin 2003 et fin 2007 a évolué moins vite que l'inflation (+6.8%). MAIS à l'appréciation des chefs de service contrairement au processus mise en œuvre pour les fonctionnaires (GIPA)!
- Pas de mesures pénalisantes pour les femmes en congé de maternité
- Mesures spécifiques pour les jeunes
- Meilleure prise en compte des CDD.

*Ponts négatifs :*

- Plutôt que de créer des enveloppes spéciales (constituées à partir de l'enveloppe globale à tous les agents) pour les jeunes « agents prometteurs », il vaudrait mieux les embaucher à des niveaux de salaires corrects.
- « Une minorité très limitée des agents ayant un accroissement des compétences et un niveau d'engagement insuffisants, et ceux ayant un accroissement des compétences et un niveau d'engagement corrects mais un niveau de salaire très sensiblement sur positionné au regard de l'appréciation des compétences et des salaires constatés au sein du métier de l'agent – à responsabilités et expérience professionnelle comparables- ne seront pas augmentés. Cette décision sera explicitement motivée ». Cette mesure ne nous satisfait pas et nous paraît quelque peu démagogique. D'une

part, nous sommes opposés aux pertes de pouvoir d'achat ET de plus cette mesure « discriminatoire » est laissée à l'appréciation des chefs de service, d'où des inégalités attendues.

- Ancienneté cat III : Certains salariés ne bénéficient jamais des mesures liées à l'ancienneté (c'est le cas quand l'ancienneté >20 ans, sont donc concernés les agents France-Telecom détachés) alors que les autres ne la touchent qu'occasionnellement (2 ou 3% tous les 2,3 ou 5 ans). Si on tient compte de cette réalité on s'aperçoit que le niveau des augmentations s'apparente plutôt à une punition. Nous avons à maintes reprises demandé que ces mesures ne soient plus comptées pour calculer le taux moyen d'augmentation des agents de la catégorie III, **ce qui pénalise fortement les salariés ne bénéficiant pas de cette mesure, et parce que ce dispositif est automatique et avait vocation à s'ajouter aux augmentations collectives et individuelles** (Le coût global de l'ancienneté ramenée à chaque individu représente 0.75% NOP, 0.6% pour les JKLM).

### **3) Pour 2009, nous n'attendons pas de miracle : La CFDT a rencontré Brigitte Rouède (DRH groupe) et lance quelques pistes pour « mieux gérer la misère » :**

-Ancienneté cat III : RH reconnaît enfin le problème et admet que cette disposition pèse sur certains agents. On a donc demandé à RH d'étudier les possibilités suivantes :

Enlever le coût de l'ancienneté à ceux qui ne la touchent pas,

Ralonger la durée des augmentations à l'ancienneté (donc > 20 ans,??)

Dispositif de rattrapage partiel ou total et lissé dans le temps?

En tout état de cause, on doit pouvoir **trouver un équilibre entre tout (ancienneté en plus) et le rien (ancienneté non touchée mais retranchée)**

- Pour les MC et IE : Métiers catégorie C et possiblement G. Descendre la barre pour la promotion par changement de classe pour la classe supérieure (Métier C classe 1, 50412 Euros, métier G classe 1 barre à 37809 euros). En effet, la moyenne des salaires constatés pour ces catégories est très inférieure au palier d'où une impossibilité pratique de promouvoir les agents
- Rajouter une classe supplémentaire ou une augmentation exceptionnelle automatique pour les HDR. Votre avis nous intéresse. L'avantage d'une mesure spéciale HDR est qu'elle ne constitue pas une décision managériale contrairement à la promotion par changement de classe.
- Pour les métiers D (langues), et les PAT cat II (métiers E, F, G, H, I ?) rajouter un niveau de classe supplémentaire donc 3 classes pour mieux promouvoir les PAT.
- Réajuster le niveau J pour promotion vers classe sup pour le mettre au même niveau que les K,L,M ( de l'ordre de 27kE au lieu de 30kE)

**Problème** : Coût de ces mesures. A l'heure actuelle, l'ensemble des promotions coûte 0.25% du budget global de la politique salariale (3.03% de la masse salariale) pour 55 promotions. Comment trouver un bon équilibre entre augmentation et promotion? **Demander une petite effort à la tutelle au vue des gros efforts fournis par les salariés depuis 10 ans**

**permettrait de rendre ces mesures effectives. Dans le cas contraire, ces mesures apparaîtraient démagogiques et particulièrement frustrantes.**

-Mise en œuvre d'une véritable politique de formation ambitieuse de formation pour les PAT et ce à l'initiative de la Direction. Processus trop peu utilisé dans le cadre de promotions éventuelles. Les agents sont souvent bloqués dans l'évolution de leur carrière, avec peu de mobilité, donc il faut mieux anticiper les départs à la retraite, l'apparition de nouveaux métiers pour mieux préparer les agents à postuler sur des postes ouverts à promotion. Ce dossier est une priorité pour la CFDT. **Votre avis et vos commentaires sur la mise en œuvre par RH de la Gestion Prospective des Situations individuelles**

## **II) PALAISEAU :**

**Nous avons rencontré le 4 février, et à notre demande, Monsieur Yves Poilane (YP), Directeur de l'Ecole au sujet du projet de localisation à Palaiseau. Le texte qui suit reprend en partie les informations telles qu'elles nous ont été données par M. Poilane. Dans ce cas, le texte est entre guillemets.**

**Par ailleurs, nous vous délivrons les informations telles quelles sachant que nous n'avons pas été associés aux discussions mais simplement informés. Nous vous faisons donc part, à notre tour, du projet en cours, pour que chacun ait le même niveau d'information. La CFDT reste pour sa part pour une Ecole sur un site unique.**

« Le dossier Saclay, porté par 21 établissements, retenu dans le cadre du plan campus de V Pecesse, est également suivi par C Blanc, au titre de son secrétariat d'Etat au développement de Région-Capitale.

La remise du dossier au Ministère de l'Enseignement Supérieur se fera le 10 février et la réponse du MESR le 24 février. Cette réponse devrait fixer de manière de quasi-définitive la localisation des établissements sur le campus ainsi qu'un 1<sup>er</sup> financement pour certaines opérations du campus.

-la définition d'une proposition de plan de masse général sur l'ensemble du campus du plateau de Saclay, positionnant les établissements déjà déclarés pour aller sur le plateau, mais aussi les zones pour accueillir de futurs établissements, des entreprises, des structures d'hébergement des starts-ups et PME, des lieux de vie, de services etc.... ainsi que les voiries afférentes.»

### **Mutualisation :**

« La demande des chefs de projet était également accompagnée d'un encouragement appuyé à travailler sur les mutualisations de site, dans le triple but de 1) réduire les coûts 2)renforcer les coopérations 3)rationaliser les organisations fonctionnelles (tant pour les activités supports que pour les fonctions cœur de métier de l'enseignement, de la recherche ou de l'innovation). **La demande était appuyée d'un message fort sur le fait que seules les opérations mutualisées avaient une chance d'obtenir un financement de la part du plan campus.** (Ce travail a été coordonné par l'X pour Palaiseau)

1)**Batiments et logistiques:** cantine, amphï, logements, labos, incubateur, doc, sport, parking

2) **Enseignement** : Masters communs, développer des synergies de site en enseignement tant sur Palaiseau (au sein de ParisTech, avec l'X au 1<sup>er</sup> chef, mais aussi avec Mines ParisTech avec qui nous partageons désormais la même tutelle) que sur Paris (avec Paris VI tout particulièrement)

3) **Recherche** : Tirer parti de synergies en recherche et à donner à chacune des éléments pour renforcer son attractivité sans nuire à celle des autres »

### **Projet : YP pour bi-site très majoritaire Palaiseau (80%-20%)**

#### **Surfaces :**

25000 m2 demandés dont 1/3 éventuellement pour TMSP

3000 m2 pour Digeteo (mutualisation)

1500 m2 dans le bâtiment NanoInnov (mutualisation)

YP : « Surface min 13000 à 15000 m2 pour qu'il y ait un site très majoritaire Palaiseau. En dessous on bascule sur un modèle de type « une antenne » à Palaiseau basée sur le principe du volontariat ».

Rapport CTP : Surface utile demandées 21200 m2

Surfaces utiles actuelles : 17900 m2

#### **Financement :**

Pôle Palaiseau : 700 ME.

Coût Institut Telecom : 100 ME. Manque 30 à 40 ME (vente de logements maisels, d'autres bâtiments, fin des locations, location surfaces libérées).

Non compris dans le chiffrage : Surfaces mutualisées financées dans le cadre de Campus (digiteo, nanoInnov)

CFDT : « Existe-t-il un vrai risque financier pour que le Projet ne se fasse pas ? Réponse YP OUI »

« Nous n'attendons pas toutefois pas de grande surprise s'agissant du financement de notre installation, le MESR ayant bien fait comprendre que l'argent du plan campus ira prioritairement au projet de Paris XI et aux opérations mutualisées »

#### **Au niveau du MESR dossier déposé le 10 février et Réponse attendue le 24/02 :**

« La confirmation du financement de Nano-Innov et l'enveloppe financière afférente, qui permettra de conforter notre projet d'implantation partielle d'équipes dans le bâtiment prévu à cet effet.

La confirmation de la prise en charge partielle par le plan campus de certaines opérations mutualisées du site Palaiseau, qui nous permettront de disposer d'une infrastructure bienvenue au moment de notre arrivée (restauration, logements étudiants, installations sportives, grands amphithéâtres, réseau informatique et télécoms, réseau de bibliothèques notamment)

L'avis du MESR sur le projet Digiteo et sur notre proposition de mutualisation de locaux sur le site Palaiseau entre les partenaires actuels de Digiteo et nos propres équipes. Il est assez peu probable que nous aurons un financement pour cette partie mutualisée, mais l'appui du MESR sur la démarche facilitera la recherche de financements ultérieurs, notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (soit la révision du CPER actuel, soit le CPER suivant), dans la mesure où l'Etat et les collectivités ont substantiellement soutenu les premières opérations sous label Digiteo ».

- **Contrat Plan-Etat-Région révisé en 2010**
- **Tutelle**

### **Enseignement :**

Vers un lieu très majoritaire de l'Enseignement Palaiseau.

« - Les E/C parisiens se déplacent à Palaiseau pour leurs enseignements du cycle ingénieur (tronc commun et la partie la plus modulaire des enseignements optionnels)

-Chaque département d'E/R dispose de locaux d'accueil (bureaux et salles de réunion, environ 100 m<sup>2</sup>) sur chacun des 2 sites

-Les E/C parisiens ont des créneaux bloqués sur le site Palaiseau pour recevoir les étudiants

- chaque département dispose d'une présence permanente d'enseignants-chercheurs à Palaiseau, pour assurer la continuité du contact avec les élèves ainsi qu'un bon niveau de proximité pour les enseignements ».

### **Recherche :**

« Chacun des 3 sites franciliens de l'Institut a été positionné de façon originale :

- Palaiseau : réseaux et systèmes de communication (en lien avec Digiteo, System@TIC) ;
- Paris : contenus, usages, services multimedia (en lien avec Cap Digital, Paris VI....) ;
- Evry : entreprise numérique (facilité par la colocalisation d'une école d'ingénieurs et d'une école de management).

Par ailleurs, plus précisément, sur Palaiseau, l'Institut Télécom a pu ainsi désormais afficher 4 thématiques :

- # Réseaux et services de communication du futur
- # Internet des objets et objets communicants
- # Conception et sécurisation des systèmes complexes, réseaux et services
- # Systèmes embarqués, nano-design et intégration des nano-objets »

### **Les PAT à Palaiseau :**

PAT : Soutien et activités proches du cœur de métiers :

Log, SIAV, RH, COM, Finance, DIR à l'exception de ce qui est nécessaire sur Paris.

FC, Siège ?, incubateur sur Paris (la mairie de Paris finance de manière très importante l'incubateur)

## **ANALYSE et DEMANDES CFDT :**

- 1) **Problème de gouvernance : Qui pilote ? l'Institut, Pascal Faure, l'Ecole, l'X ?**
- 2) **Problème de méthode : le dossier avance malgré tout et des décisions semblent être déjà prises. (Cf Choix des Thématiques malgré les engagements pris, propositions des chefs de départements).**

En ce qui concerne les thématiques (le critère géographique semble avoir été très prépondérant !), nous avons posé la question de savoir si **ces choix étaient encore négociables comme cela nous avait été pourtant assuré.**

### **Première réponse d'YP :**

« La définition précise du contenu de ces thématiques et la justification de leur choix même doit faire l'objet d'un débat interne à l'école, cette proposition étant celle de la Direction de l'école et du siège de l'Institut, appuyée sur des réalités en terme de forces en présence sur le plateau et de potentiel de coopération (au travers du RTRA et du pôle de compétitivité, mais aussi dans des relations bilatérales avec les principaux acteurs du plateau) ».

### **Nous avons reposé la question, car dans la réponse subsiste un doute. Nouvelle réponse :**

« La proposition de 4 thématiques pour Palaiseau résulte d'une analyse des domaines scientifiques cultivés par les établissements et les structures coopératives du plateau dans le domaine des STIC. Sans être définitive, elle constitue donc la proposition de la Direction.

toutefois, comme il s'agit d'une 1ere proposition, et que je suis ouvert à la discussion par nature, je suis tout à fait intéressé par être challengé sur le choix de ces thématiques (y en a-t-il en trop ou pas assez ? les formulations sont-elles les bonnes ?) et sur leur contenu précis.

j'exposerai, avec mon CODIR, les arguments qui ont présidé à ces propositions et serais très intéressé par les contres arguments qui seront développés par les personnels ou leurs représentants ».

- 3) **Pas de concertation du personnel au niveau de l'Ecole, au niveau des départements, des groupes, aucun débat scientifique public, pas de consultation du Comité de la Recherche sur le choix des thématiques, pas d'amphi proposé par le Directeur de la Recherche. Les personnels se trouvent isolés, ne sont pas associés. Il faut réagir et s'appropriier la problématique sinon la Direction s'en chargera pour vous !**

- 4) **Problème du transport, logement, etc. On a demandé des études notamment au niveau des compensations et des mesures d'accompagnement proposées. Pas de réponse pour l'instant.**
- 5) **Problème de la mutualisation : garanti qu'il n'y est pas de pertes d'emploi liés au processus même si à terme il y aura forcément une rationalisation des moyens. Dans le cadre de mutualisations poussées peut il y avoir des détachements ? des « obligations » de travailler avec « d'autres équipes, problème de concurrence ? Problème de l'externalisation des prestations sur le site de Paris (SIAV, LOG ?)**
- 6) **Quid du volet social, de la mobilité avec les partenaires du plateau?**
- 7) **Position CFDT : Pas de déménagement :**

**Si le plateau n'est pas aménagé, sans la mise en place rapide d'un réseau de transport efficace pour les étudiants et le personnel, si il n'y a pas de projet scientifique qui fait sens et qui soit accepté, si absence de concertation de l'ensemble du personnel et des étudiants. Il serait, en effet, souhaitable qu'une réelle concertation ait lieu à tous les niveaux (entre les personnels, entre laboratoires, entre établissements, avec les étudiants...).**

**Information d'YP sur « Les travaux à réaliser d'ici la mi-2009 » :**

« Au niveau du campus du plateau de Saclay, la période mars-juin 2009, sera consacrée à affiner le contour des opérations d'aménagement général et de mutualisations de niveau campus ainsi que leur bouclage financier. Les interactions avec les collectivités locales franciliennes seront certainement intensifiées.

Dans la même période, le projet de loi fixant les prérogatives du futur établissement public «Paris-Saclay » devrait être voté et l'articulation de cet établissement avec la Fondation de Coopération Scientifique du plateau précisée.

Au niveau du site de Palaiseau, les travaux visant à préciser les opérations mutualisées au niveau site seront également conduits. Ces travaux devraient être de nature à permettre d'affiner les besoins en surface des établissements, qui tiennent compte des possibilités effectives de mutualisation, notamment sur les activités cœur de métier (comme certains labos de recherche, mais aussi une partie des salles de cours qui pourraient être mutualisés par exemple), où les réflexions n'ont pour l'instant été qu'esquissées.

Au niveau de l'Institut Télécom et de l'école, le travail va surtout consister à finaliser le projet d'équilibre des activités entre Palaiseau et Paris, de répartition des activités et donc d'implantation des personnels. Cette finalisation se fera en considération :

-des réflexions engagées par les départements sur la logique propre à chacun pour l'implantation sur Palaiseau. Dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre, la réflexion, jusque là menée entre chef de dept et responsables de groupe, sera élargie aux personnels des départements, sur la base d'une proposition précise (éventuellement assortie de variantes), découlant du cahier des charges « école » et des considérations propres à chaque département.

-des échanges à mener avec nos environnements parisiens et saclaisiens (Paris VI, INRIA, X, CEA, Paris XI, Digiteo pour ne citer que les plus importants). Certains de ces échanges pourront prendre la forme de réunions/work-shops entre responsables de la recherche (chefs de dept, chefs de groupe) de l'école et leurs homologues de nos partenaires.

-des échanges que nous aurons avec notre tutelle et les collectivités territoriales (tant sur Paris que sur Palaiseau) sur le soutien à notre projet et son bouclage financier.

Mi 2009 devrait donc constituer le prochain jalon significatif dans l'avancement de ce dossier stratégique pour Télécom ParisTech. Une présentation formelle en sera faite devant les instances statutaires de l'Ecole, dont le Comité Technique Paritaire local. Des bilatérales pourront se tenir entretemps à l'initiative des Organisations Syndicales ou sur proposition de la Direction. »

**Il n'appartient pas aux Organisations Syndicales de décider des activités d'Enseignement et de Recherche, mais il est de notre rôle de veiller à ce que votre avis soit effectivement pris en compte, entendu et défendu. Nous ne manquerons pas de vous informer et de vous consulter dès qu'il y aura du nouveau (AG, Mise en place d'une Coordination, ?)**

**Tous commentaires et propositions bienvenus.**